

RÉSOLUTION N° 33
COMITÉ ASSIGNÉ : RÉSOLUTIONS
OBJET : CENSURE CONTRE LE CHEF ADJOINT
DES POMPIERS, PETER HENRIKSON

1 ATTENDU QUE le conseil municipal a embauché Peter
2 Henrikson en mai 2018 au poste de chef adjoint des
3 pompiers par intérim pour la ville d'East Greenwich (Rhode
4 Island); et

5 ATTENDU QUE le chef adjoint Henrikson avait déjà
6 travaillé au service d'incendie de la ville d'East Greenwich
7 comme pompier, lieutenant, chef adjoint, puis chef
8 des pompiers;
9 et

10 ATTENDU QUE le chef adjoint Henrikson a été membre
11 de la section locale 3328 de l'AIP et qu'il a occupé
12 plusieurs postes au Conseil exécutif, y compris celui
13 de président, par le passé; et

14 ATTENDU QUE lorsque le chef adjoint Henrikson était
15 chef des pompiers en 2013, la section locale 3328 de l'AIP
16 a voté contre lui 36 voix contre 1, en invoquant des
17 préoccupations en matière de sécurité et des représailles
18 contre les pompiers qui ont discuté des problèmes de paie avec
le directeur des services municipaux; et

19 ATTENDU QUE le chef adjoint Henrikson a démissionné
20 de son poste de chef des pompiers et s'est séparé du service
21 d'incendie peu après le vote de censure de la section locale 3328;
et

22 ATTENDU QUE le chef adjoint Henrikson aide et
23 encourage actuellement le chef des pompiers, le directeur
24 des services municipaux et le conseil municipal à élaborer des
politiques antisyndicales et
25 qu'il a déposé une plainte d'éthique futile contre le président
26 de la section locale 3328 de l'AIP; et

27 ATTENDU QUE le chef adjoint Henrikson appuie les
28 poursuites judiciaires intentées contre la section locale 3328
29 de l'AIP au sujet du passage unilatéral d'un horaire de
30 travail de quarante-deux heures avec quatre pelotons,
31 conformément à la convention collective, à un horaire de
32 travail de cinquante-six heures avec trois pelotons; et

33 ATTENDU QUE le chef adjoint Henrikson appuie
34 la restructuration du service d'incendie en mettant à
35 pied des pompiers, en éliminant un peloton entier,
36 en privatisant les SMU et/ou en utilisant des
37 pompiers volontaires ou sur appel au lieu des membres de
38 la section locale 3328 de l'AIP; et

39 ATTENDU QUE les actions du chef adjoint Henrikson ont
40 démoralisé les membres de la section locale 3328 de l'AIP
41 et nuï aux relations de travail au sein du service d'incendie
42 de la ville, QU'IL SOIT PAR CONSÉQUENT

43 RÉSOLU que l'Association internationale des pompiers
44 censure officiellement le chef adjoint des pompiers, Peter
45 Henrikson, et QU'IL SOIT ÉGALEMENT

46 RÉSOLU que l'Association internationale des pompiers
47 avise le chef adjoint Peter Henrikson, toutes les sections
48 locales de l'Association internationale des pompiers,
49 l'Association des chefs de pompiers de Rhode Island,

50 le conseil municipal d'East Greenwich (Rhode Island),
51 le président de la Chambre et du Sénat de
52 l'Assemblée générale de Rhode Island, le bureau du
53 gouverneur de l'État de Rhode Island et le regroupement
54 des villes et municipalités de Rhode Island.

Présentée par : Pompiers d'East Greenwich, section
locale 3328
Association des pompiers de l'État de Rhode
Island, A-38

Estimation des coûts : Aucune
RECOMMANDATION DU COMITÉ :
DÉCISION DU CONGRÈS :